

**Communaute de Communes
du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du
mercredi 11 juillet 2012**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **11 juillet 2012 à 20 heures 45**, sous la présidence de Francis CHESNE

PRESENTS : Francis CHESNE, Jean-Jacques SIMON, Christian DUGUE, Agnès NEVOU, Jean-Denis LIMOSIN, Jean-Michel CAILLIER, René NOEL, Gisèle DECOCQ

ABSENTS : Carmen LEMONNIER, Rudyard RACCO

REPRESENTES :

**Christine JAVERI par Gisèle DECOCQ,
Ludovic MICHON par René NOEL,
Micheline BENOIT par Agnès NEVOU,
Olivier CHESNEL par Francis CHESNE,
Céline LIMOSIN par Jean-Denis LIMOSIN**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 26 avril 2012.
2. Informations et questions d'actualité
3. Délibérations :
 - ONF – travaux entretien sur parcelle 29 .
 - Convention relative à la prise en charge du RPI des dépenses d'investissement pour la création de la restauration scolaire.

Le Maire demande si tous les conseillers ont reçu la convocation avec l'ordre du jour de la présente séance.

Adopté à l'unanimité
Des membres présents ou représentés.

4) Approbation du compte rendu du 26 avril 2012.

Le Maire fait la lecture du compte rendu de la séance du 26 avril 2012, dans lequel une rectification a été demandée par Mme JAVERI, et qui a été apportée. Aucune autre rectification n'est demandée, le compte rendu est soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité
Des membres présents ou représentés*

5) Informations et Question d'actualité.

a) Festivités du samedi 14 juillet 2012.

Le Maire annonce que la commission des fêtes a proposé que la fête du 14 juillet ait lieu le 14 et non le 13 (la veille) comme à l'accoutumée. Donc la Commune et le CSLV vous convient à la salle des fêtes du Moulin à Vent, pour la manifestation du samedi 14 juillet un apéritif sera offert par la commune de 18 heures 30 à 19 heures 30 suivie d'une restauration sur place « moules frites », puis à partir de 22 heures 30 une retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice si le temps le permet.

M.SIMON fait remarquer au Maire que les moules frites à 6€ lui paraît élevé, que cette manifestation n'est pas organisée pour faire de bénéfice ; le Maire répond qu'il n'est pas question de faire de bénéfice, et que le prix est celui appliqué à peu près sur l'ensemble des communes avoisinantes.

b) Projet de canalisation « Arc de Dierrey »

La Société GRTGAZ a déposé le 17 avril 2012 une demande d'autorisation ministérielle relative à la construction d'une canalisation de transport de gaz naturel entre la commune de Cuvilly(OISE) et Voisines (Haute Marne). Ce projet concerne les départements de l'Oise, de la Seine et Marne, de l'Aube, de la Côte d'Or et de la Haute Marne. L'Aube étant le département où doit être réalisée la plus grande partie de cette opération.

Le décret n°85-1108 du 15 octobre 1985 modifié, relatif au régime des transports de gaz combustibles par canalisations, prévoit une consultation des collectivités territoriales et des services concernés préalablement à l'enquête publique.

Après discussion, le Maire informe qu'une partie du territoire de la commune est concerné (Grotte de Belleville –Rademont) par ces

canalisations. Ceci représente un gros chantier, il a été déposé en mairie deux valisettes, le Maire invite les Conseillers à venir consulter tous les documents pour d'éventuelles observations que nous devons soumettre dans un délai de 2 mois à compter du 9 juillet 2012, auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne Ardenne – 40 bld Anatole France-BP80556 – 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex.

Passé ce délai, notre avis sera réputé favorable. Affaire à suivre.

c) Pont de Rademont.

Après maintes relances auprès du Cabinet TAYLOR, le marché doit être mis en place pour le 30 juillet, ouverture des plis le 10 septembre et commencement des travaux prévus pour le 30 octobre. IL est présenté au Conseil le plan des travaux du pont qui vont être effectués, ainsi que le plan de la déviation qui sera installée pour permettre aux riverains de circuler. La circulation sur cette déviation sera réglementée par des feux alternés.

d) Déchets, verts, et encombrants, tonte de pelouse

Le maire rappelle que le ramassage des déchets verts se fait chaque mardi du 3 avril au 27 novembre 2012. Les sacs papier sont à disposition du public en mairie, doivent être sortis la veille. Concernant les encombrants le prochain ramassage aura lieu le jeudi 15 novembre, ceux-ci doivent être également sortis la veille. Il n'est toléré aucun dépôt sur les trottoirs ou sur la voie publique.

Voir le site www.vendrest.fr pour l'ouverture et conditions de fonctionnement de la déchetterie à Ocquerre, et dans la rubrique « Vie locale soyons civiques » l'arrêté communal n° 2001-24 du 6 juillet 2001, rappelant la réglementation relative au bruit (bricolage ou tondeuse etc...)

Il demande que l'emplacement des containers à verre qui se situent sur le parking du stade, soit respecté et d'éviter de déposer sur le sol des cartons contenant des bouteilles, ou de casser des bouteilles autour des containers.

e) Complément d'éclairage public

Le Maire présente au Conseil 4 devis de la société Citéos pour l'extension de l'éclairage public.

- Rue de Lizy 1 poteau + lanterne : 816.90€ TTC.
- Rue des Fossettes 1 poteau + lanterne : 769.36€ TTC.

- Rue des Brûlis 2 poteaux + 1 lanterne : 2109.92€ TTC
Puis 1 devis pour le remplacement de 6 lanternes modèle « Vence 42 » sur la place de la mairie pour un montant de 3 565.75€ TTC
Le montant total de ces travaux est 7 261.93€.TTC
Le Conseil prend acte.

f) Rue des Brulis

Le Maire informe le Conseil que lors des fortes précipitations d'eau pluie que nous avons subies ces derniers jours, il s'est rendu rue des Brûlis afin de constater les écoulements de celles-ci. Il s'avère que ces écoulements proviennent en partie des habitations, qui ont créées des surfaces imperméables non raccordées au réseau pluvial qui existe dans cette rue. Vu l'ampleur des dégâts le Maire présente au Conseil un devis de la Société EIFFAGE qui s'élève à 11 362€ TTC pour la réfection de cette rue. Par contre, il signale qu'il va se rapprocher auprès de la Communauté de Communes compétente en matière d'assainissement afin de solutionner ce problème d'écoulement. Engager des travaux de réfection de cette rue ne servira à rien, si un accord n'est pas conclu.

3° DELIBERATIONS

1. Travaux ONF.

L'ONF nous propose un programme de travaux dans la forêt communale indivis. Nous avons prévu au budget une dépense de 7000€ ; leur devis s'élève à 38 700€ HT, après avoir pris contact avec M.GAUMONT en charge de notre forêt nous avons retenu les travaux prioritaires suivants :

- Parcelle 26/27 cloisonnement et entretien mécanisé 11,08ha : 2000€ HT
 - Parcelle 6b dégagement manuel des régénérations naturelles 3ha : 1200€ HT.
 - Parcelle 29 dégagement manuel des régénérations naturelles 6.79ha : 2500€ HT.
 - Parcelle 29 cloisonnement sylvicole entretien mécanisé 9.79ha : 700€
- Soit un total HT de 6400€ +1 254,40€ TVA = 7654€,40 TTC (2/3 vendrest 5120.94€).**

Adopté à l'unanimité
Des membres présents ou représentés.

2. Convention relative à la prise en charge des communes du RPI des dépenses d'investissement pour la création de la restauration scolaire.

Le Maire demande l'autorisation de signer la convention instaurant la création de la restauration scolaire. Il rappelle que les communes d'Ocquerre et de Coulombs en Valois les deux pôles de restauration, ont réalisés les investissements nécessaires à cette restauration (four, armoire réfrigérante, vaisselle, meuble de rangement), les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal souhaitent participer aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engendrés par cette restauration.

La contribution annuelle des communes de Dhuisy, Germignys/Coulombs et Vendrest sera de 935€ sur une durée de 6 ans dont la répartition est la suivante 491€ sera versé à la commune de Coulombs en Valois et 444€ sera versé à la commune d'Ocquerre.

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2012 et est conclue jusqu'au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité
Des membres présents ou représentés.

Le Maire demande si les conseillers ont des questions d'ordre communales, Mme Gisèle DECOCQ demande si il s'agit de questions diverses. Le Maire répond non ce ne sont pas des questions diverses en application de l'article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est mentionné ***que les Conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.***

Le Maire signale que suite au courrier de Mme JAVERI du 6 juillet 2012, concernant le compte rendu du 26 avril 2012 mis sur le site de la commune, il a été apporté la rectification suivante c'est-à-dire retrait de la phrase « questions diverses ».

M.CAILLIER fait remarquer que Mme JAVERI premier - adjoint a adressé un courrier à Monsieur le Maire et copie à tous les conseillers, concernant l'ordre du jour de la séance du 11 juillet 2012 dans lequel les questions diverses ne sont pas notées, et qu'elle n'est pas présente à cette réunion pour expliquer ses observations.

Mme Gisèle DECOCQ rétorque en mentionnant que Mme JAVERI lui a donné pouvoir pour parler et voter en son nom, Jean-Jacques SIMON signale que parfois des empêchements sont imprévus.

M.SIMON demande comment se fait-il qu'il n'a pas été fait de gratuité pour le loyer de l'Épicerie à Mme Laurence PETIT ? Le Maire répond que Mme PETIT a pris ses fonctions en août 2011 et que les loyers jusqu'au mois de décembre 2011 n'ont pas été recouverts. Seuls les loyers pour 2012 ont été mandatés. M.SIMON signale que le camion de ramassage des ordures ménagères emprunte le chemin de la station d'épuration et remonte rue à l'Eau, ce qui détériore le chemin qui est déjà en mauvais état. Il fait remarquer que le Maire a fait l'acquisition d'une tondeuse, il regrette que le conseil ne soit pas informé. Le Maire répond qu'en effet il a acheté une tondeuse professionnelle pour un montant de 2 160€ TTC, pour remplacer la petite tondeuse qui n'était plus adéquate pour la tonte, et régulièrement en panne.

Mme Gisèle DECOCQ demande au Maire quant aura lieu la prochaine réunion du CCAS ? Le Maire répond que pour le moment il n'a pas de demande particulière.

M.CAILLIER questionne le Maire concernant la fête du village ? Le Maire répond qu'il va se renseigner auprès de la commune d'Etrepilly pour une manifestation de danse de « country ».

Séance levée à 21heures50.